Décision 10-D-12 du 15 avril 2010

relative à des pratiques mises en œuvre par la société Hypromat France SAS dans le secteur du lavage automobile par haute pression

Posted on: 20 avril 2010 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Groupement Européen des Professionnels du Lavage Automobile Franchisés (Geplaf)
Dispositif(s)	Non-lieu
Entreprise(s) concernée(s)	Hypromat SAS

Lire

le texte intégral de la décision
308.28 Ko